

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer à la dernière occurrence du mot « les » le mot : « des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.